

JOURNÉES DU DROIT

— DE L'AJEFO —



LE PROCÈS SIMULÉ FICHE PÉDAGOGIQUE 2

CAHIER DE L'ÉLÈVE

Organisé par :

ajefo

Association des juristes
d'expression française
de l'Ontario

Financé par :



La Fondation
du droit
de l'Ontario



SCÉNARIO : LA CYBERINTIMIDATION

RAPPEL : Voici l'histoire de Moustafa et Léo qui a été vu dans la fiche pédagogique 1.

Moustafa (17 ans) est né à Ottawa d'une mère québécoise et d'un père mauritanien. Il fréquente une école publique francophone dans la région d'Ottawa. Depuis que le groupe État islamique (EI, ISIS, ou Daesh) est devenu un phénomène médiatique qui prend du terrain en Iraq et en Syrie, les camarades de classe de Moustafa l'appellent ISIS en blaguant.

Léo (18 ans), un camarade de classe de Moustafa, a poussé la blague un peu plus loin. Il a envoyé des messages dans le *chat* de l'école (*salon de clavardage*) avec une image de Moustafa photoshoppée (*trucage photo*) comme membre de l'État islamique. Il a aussi envoyé des messages du même genre à **Habiba, la sœur de Moustafa**. À travers la page Facebook de Moustafa, Léo a aussi eu accès à la page des parents de Moustafa. Il continuait d'envoyer des messages qui mélangent la religion islamique et des groupes terroristes comme ISIS à toute l'école, Moustafa, sa sœur et ses parents. Il a envoyé ces messages au moins une dizaine de fois.

Un jour, Léo a réussi à obtenir le mot de passe du compte Facebook de Moustafa. Il a alors modifié le profil de Moustafa : il a dessiné Moustafa et toute sa famille comme des membres de l'État islamique. Léo a aussi téléchargé de la musique et des vidéos de l'État islamique sur le compte Facebook de Moustafa.

Quand Moustafa a ouvert son compte Facebook et a vu ce qui s'est passé, il a été traumatisé, embarrassé, dévasté. Il en a même fait une dépression. Moustafa pense que sa sécurité et celle de sa famille sont menacées. Il se sent en danger et ne va plus en classe. Quand les parents de Moustafa ont appris ce qui est arrivé à leur fils, ils se sont plaints à la direction de l'école.

Après une enquête à l'interne, la direction de l'école a décidé de confier le dossier à la police municipale pour déterminer ce qui s'est passé. Après deux jours d'enquête, Léo est arrêté par deux policiers anglophones unilingues. Léo est accusé d'avoir commis trois crimes:

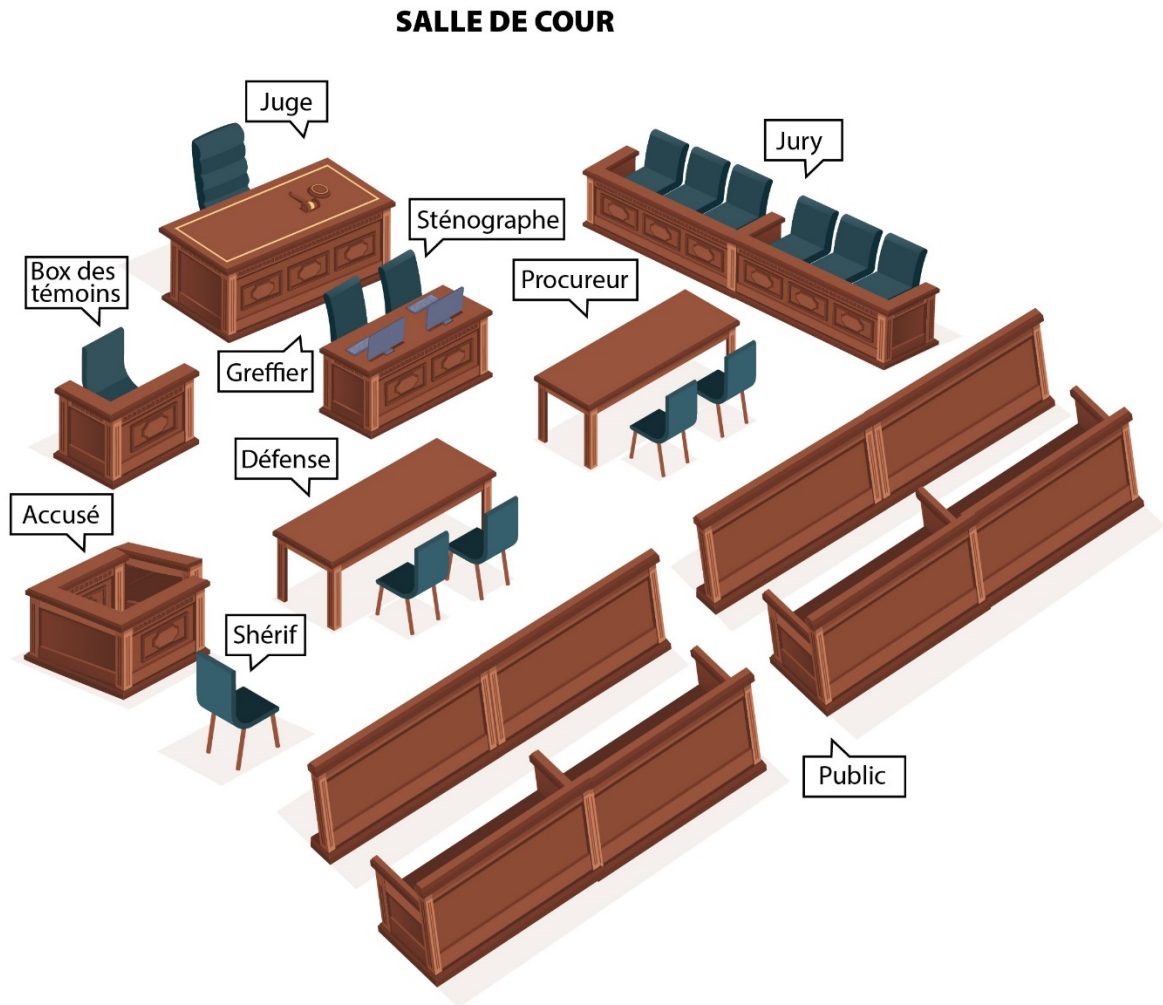
- **Harcèlement criminel**
- **Libelle diffamatoire**
- **Faux messages, propos indécents**

Les policiers expliquent à Léo ses droits en anglais. Léo ne parle pas bien l'anglais, alors il ne comprend pas pourquoi il est arrêté. Les policiers lui remettent une citation à comparaître au Palais de justice d'Ottawa le 15 avril 2021 à 12h30.



ACTIVITÉ 1 : PROCÈS CRIMINEL ET LES DIFFÉRENTS RÔLES

Voici un schéma qui donne une idée à quoi ressemble une salle pendant un procès criminel





EXERCICE : Associez le rôle de chaque personne à son métier (12 minutes)

Juge

Procureur de la
Couronne

Greffier

Avocat de la
défense

Témoins

Jury

Sténographe

- A. Groupe de personnes choisies au hasard qui doivent décider si un accusé est coupable ou innocent.
- B. Avocat qui représente le gouvernement. Son travail consiste à mener les poursuites criminelles au nom de la société. Il/elle doit établir la culpabilité de l'accusé.
- C. Les maîtres d'œuvre du processus judiciaire : ils s'assurent que toutes les actions des parties se passent au bon moment. Ex.: Assermenter un témoin.
- D. Personne qui doit transcrire tout ce qui se dit au cours de procédures judiciaires, comme des procès.
- E. Personne qui représente un accusé devant les tribunaux pour faire entendre sa version des faits et s'assurer que ses droits sont respectés pendant tout le processus judiciaire.
- F. Officier de la cour qui occupe des fonctions judiciaires. Cette personne a la tâche de prendre des décisions par rapport à des problèmes juridiques.
- G. Personne qui a vu, entendu ou sait quelque chose et qui est appelée à le certifier au tribunal, sous serment.



ACTIVITÉ 2 : DÉFINITIONS À RETENIR

Dans la fiche pédagogique 1, nous avons vu les termes importants reliés à la cyberintimidation. Pour cette deuxième partie, nous allons voir trois autres notions importantes reliées au procès.

Léo s'est fait arrêter par la police. La police l'accuse d'avoir commis les infractions suivantes: Harcèlement criminel - Libelle diffamatoire - Faux messages, propos indécents.

Exercice : Avant de voir ensemble les définitions, essayez de remplir par vous-mêmes les trous de chaque définition. (10 minutes)

PROCÈS

L'étape la plus importante d'une poursuite judiciaire. Pendant le procès, un _____ entend les éléments de preuve dans _____. Le but du procès est d'entendre les _____ et décider si l'accusé est _____ ou non.

CITATION À COMPARAÎTRE

La citation à comparaître est un _____ qui oblige une personne à _____ au tribunal pour _____ ou remettre un document.

Bon à savoir!

Si cette personne ne se présente pas au tribunal, elle peut recevoir une amende ou être accusée d'outrage au tribunal et peut être arrêtée par la police.

FARDEAU DE LA PREUVE

Le fardeau de la preuve est la _____ d'une des parties de _____. Le juge que sa version des faits est _____.

Dans un procès criminel, le fardeau de la preuve revient au _____ de démontrer au _____ que l'accusé est coupable d'avoir commis un crime.

HORS DE TOUT DOUTE RAISONNABLE

Le _____ doit _____ ses arguments de sorte qu'il ne reste aucun doute raisonnable dans l'esprit du juge ou des jurés.

Bon à savoir!

Le concept « hors de tout doute raisonnable » est une sous-catégorie de fardeau de la preuve.



ACTIVITÉ 3 : DÉBAT EN CLASSE

Exercice : En prenant l'histoire de Moustafa et Léo. Défendez les deux points de vue suivants. Vous allez donc prendre le rôle à la fois du procureur de la Couronne qui poursuit Léo et l'avocat de la défense (25 min approx.).

Pour cet exercice, vous avez aussi des éléments de preuve qui peut vous appuyer aux pages 8 et 9.

Arguments pour défendre la victime Moustafa



Arguments pour défendre l'accusé Léo



DOCUMENTS DE PREUVE

CHAT DE L'ÉCOLE

Vous savez- que Moustafa c'est un terroriste? Il fait partie de l'État islamique avec toute sa famille HAHAH.

LÉO

Non mais ce n'est pas vrai. Comment tu le sais?

EMILIE

Ah bon? J'espère qu'il ne reviendra plus à notre école dans ce cas. Je hais les terroristes.

ÉRIC

Allez voir son profil Facebook si vous ne me croyez pas. Regardez ses photos et la musique qu'il publie. C'est la preuve que c'est un vrai terroriste.

LÉO

Je viens de regarder sa page Facebook. Quelle horreur! C'est honteux qu'on l'accepte encore à l'école. On devrait l'expulser!

EMILIE

C'est vraiment un terroriste! On devrait « report » sa page Facebook et appeler la police. Je ne ferai plus partie de ces amis.

ÉRIC

Mais qu'est ce que vous racontez? C'est pas vrai! C'est pas moi qui a publié toutes ces photos. Quelqu'un a piraté mon compte Facebook. Je ne suis pas un terroriste, je vous jure!

MOUSTAFA



DOCUMENTS DE PREUVE

MESSAGES DE LÉO À HABIBA

Today

Salut Traite Habiba! Je sais que tu es membre de l'EI. Elle est super la page Facebook de ton frère! Combien vous êtes payés pour parler de ISIS sur Facebook??

T'as pas d'autres choses à faire?
Arrête de m'envoyer des conneries pareilles!

Avoue ça te manque de bombarder des maisons?

Mais ça va pas de dire des choses comme ça?
T'es fou ou quoi?

Hahahaha

C'est ça le travail de ton père? Vous êtes au Canada pour nous espionner?
Vous essayez de trouver du monde qui veut se faire exploser aussi hein?

BOOM! Haha
HAHAHAHAHAHAHA

Lâche-moi!



DISCUSSION FINALE EN CLASSE

(10 min approx.)

Si vous étiez juge ou jury, est-ce que vous déclariez Léo coupable de:

1. Harcèlement criminel, ou
2. Libelle diffamatoire, ou
3. Faux messages propos indécents?

Ou bien est-ce que vous allez décider qu'il s'agissait juste de blagues inoffensives?

Pour en savoir plus sur comment se déroule un procès, vous pouvez consulter le texte suivant en ligne « **Comment se déroule un procès criminel au Canada** » : <https://cliquezjustice.ca/vos-droits/comment-se-deroule-un-proces-criminel-au-canada>

FIN DE L'ACTIVITÉ!

Merci de votre participation